

Tienbé Réd!



**Première mondiale à Nancy :  
selon L'Autre Canal,  
«Capleton ne prononce pas  
de paroles discriminantes»**

*(Lettre ouverte à Isabelle Chaigne,  
directrice de L'Autre Canal,  
après ses propos dans l'Est Républicain)*

*Paris, le mardi 18 novembre 2008  
Communication n°TR08SOC39B*

Madame la Directrice,

I - INTERROGÉE PAR L'EST RÉPUBLICAIN CE 18 NOVEMBRE SUR LE PASSAGE JEUDI DU CHANTEUR DE REGGAE DANCEHALL JAMAÏCAIN CAPLETON À NANCY, DANS LA SALLE DE L'AUTRE CANAL QUE VOUS DIRIGEZ, VOUS REVENDIQUEZ LE CHOIX DE CAPLETON «AU NOM DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION».

Or, comme le rappelle l'Est Républicain, «vingt-neuf chansons du Jamaïcain Clifton George Bailey, plus connu sous le nom de Capleton, appellent à brûler les pédés, ou contiennent d'autres propos clairement homophobes». Curieuse liberté d'expression qui met à même niveau la lutte contre l'homophobie et l'homophobie elle-même, finalement. La même conception de la liberté d'expression vous conduira-t-elle demain à louer vos murs à une société d'historiens de la Shoah le matin, à une association de nostalgiques du Troisième Reich l'après-midi ? Après-demain, à une société d'historiens de l'esclavage le matin, à une association de nostalgiques des colonies l'après-midi ? Le jour suivant, à un club d'échecs puis de dames ? Tous les propos, toutes les idées, toutes les pratiques des plus insignifiantes aux plus effrayantes sont-elles ainsi confondues pour vous en une seule et même bouillie intellectuelle et morale que vous qualifiez bien abusivement de liberté d'expression ?

Ô combien juste est la remarque de l'association *Équinoxe* qui vous rappelle que «la liberté d'expression doit être défendue par tous, et ne comprend pas, dans notre pays, l'appel au meurtre contre des individus ou des groupes !»

Ô combien solennel est ce rappel, dans une ville endeuillée par le meurtre homophobe de Jean-Pierre Humblot, le 1er août 2003, sur les bords du canal de la Marne au Rhin - un *autre canal* qui devrait pourtant vous évoquer quelque chose.

\* \* \*

II - VOUS DÉCLAREZ, SELON L'EST RÉPUBLICAIN, «QU'IL NE S'AGIT PAS D'UNE ERREUR, ON L'A PROGRAMMÉ EN S'ÉTANT, AU PRÉALABLE, ASSURÉ QU'IL N'Y AIT PAS DE DIFFICULTÉS, QU'IL NE PRONONCE PAS DE PAROLES DISCRIMINANTES».

Face à cette lecture quelque peu révisionniste de l'histoire, laissez-nous vous rappelez les paroles de Capleton entre 1991 et 2007 : *«Brûle un pédé, saigne un pédé à blanc... Les sodomites et les pédés, je les bute avec mon flingue... Tu dois savoir que Capleton crame les pédés... Et les lesbiennes, je les crame pareil... Je dis que je crame les pédés et les sodomites dès que je sais qu'ils sont pédés... Tous les pédés et les sodomites doivent être butés... Allez, enchaînez-les et pendez-les... Tous ces pédés qui rôdent, Mère-Nature nous dit qu'aucun ne peut survivre...»*

Il est vrai qu'à cette panoplie d'une richesse créative incontestable (quel grand artiste décidément, on frôle la puissance narrative d'un Jacques Brel, d'un Léo Ferré, d'un Georges Brassens), il manque la *noyade*, méthode qui a coûté la vie à Jean-Pierre Humblot. Est-ce ce *point de détail* qui a emporté votre décision ?

Les propos homophobes d'artistes ou de groupes de *reggae dancehall* jamaïcains comme Alex McCalla, Beenie Man, Bounty Killer, Buj Banton, Capleton, Craig Thompson, Elephant Man, Roshaun Clarke, Sizzla, Vybz Kartel, Xavier Davidson ou le groupe T.O.K. ne sont pas sans conséquences. Un reportage diffusé le 19 septembre sur Arte le rappelait : *«En Jamaïque, la violence contre les homos est tolérée par la société. Une réalité que la musique pop jamaïcaine reflète parfaitement. Certains textes incitent ouvertement à l'assassinat d'homosexuels... Il y a eu de nombreux cas où des lesbiennes et des gays sont morts à la suite d'agressions et les agresseurs chantaient ces chansons tout en frappant leurs victimes.»*

\* \* \*

III - VOUS ASSUREZ, MADAME LA DIRECTRICE, QUE CAPLETON «FAIT DU TRÈS BON REGGAE, C'EST POUR ÇA QUE JE L'AI INVITÉ. DE TOUTE FAÇON, LES GENS NE FONT PAS ATTENTION AUX PAROLES».

Vous avez raison sur le premier point : Capleton fait, on l'a vu, du très bon *reggae*. Comme disent les jeunes aujourd'hui, il est *mortel*. Vous avez tort sur le second point : nous avons pu nous rendre compte récemment, en dialoguant avec le public de Capleton à Paris, le 11 novembre, que ce public connaît parfaitement les paroles homophobes de son idole. Et les approuve massivement.

Par ailleurs, il est regrettable que votre propos inflige un démenti cinglant aux propos de Monsieur Hénart, adjoint au maire de Nancy chargé de la culture, qui assure dans l'*Est Républicain* du même jour *«que Capleton passe à Nancy dans le cadre d'une grande tournée européenne, que les tourneurs prennent des options sur des salles, comme l'Autre Canal, et n'annoncent qu'ensuite le nom de l'artiste»*. Pouvons-nous vous inviter à un meilleur respect de votre hiérarchie ?

IV - VOUS METTEZ EN AVANT UNE «CHARTRE DE BONNE CONDUITE SIGNÉE EN JUIN 2007 PAR CAPLETON, COMME PAR D'AUTRES CHANTEURS DE LA MÊME MOUVANCE».

Certes, il semble avoir signé, le 10 mai 2007, le *Reggae Compassionate Act* qui l'engage à ne plus interpréter de propos homophobes en quelque endroit que ce soit. Cependant, les informations dont nous disposons montrent qu'il a enfreint cet engagement le 25 décembre 2007 et qu'il avait déjà enfreint, dès décembre 2005, un engagement similaire pris le 7 juin 2005 devant la *Fédération française des Centres LGBT* (lesbiens, gais, bi & trans) - dont nous sommes membres. De plus, de nombreux doutes sont explicitement formulés par ses thuriféraires mêmes sur l'authenticité de sa signature et de fait, l'*instrumentum* transmis par son entourage n'a pas été signé devant témoins.

\* \* \*

V - VOUS POURSUIVEZ : «J'AI APPRIS QU'IL CONTINUE À TENIR DES PROPOS PLUS QUE LIMITE EN JAMAÏQUE. MAIS EN EUROPE, IL NE PEUT PAS. IL EST CONSCIENT QU'ICI, C'EST INSUPPORTABLE. J'AI UN ENGAGEMENT ÉCRIT DE SON AGENT EUROPÉEN, MÉDIA COM...»

Ainsi, ce qui est insupportable en Europe serait supportable en Jamaïque ? Vous aviez déjà une conception singulière de la liberté d'expression, voilà maintenant que vous développez une conception à deux vitesses des droits humains : une pour l'Europe, une autre pour ses anciennes colonies. Serait-il finalement peu choquant d'appeler à cramer les pédés antillais, qui sont non seulement pédés mais en plus antillais, et très choquant d'appeler à cramer les pédés européens qui sont pédés, certes, mais européens ? Est-ce une nouvelle conception de l'*Untermensch* que vous appelez de vos vœux ?

Vous semblez, Madame la Directrice, accorder une valeur hyperbolique à la «liberté d'expression», comme vous dites : peut-être alors vous permettrez-nous de vous dire à quel point vos propos et les présupposés qui les sous-tendent nous évoquent les heures les plus sombres de notre histoire et nous font vomir... mais non, plutôt, rassurez-nous, Madame la Directrice : dites-nous que vos propos ont été mal rapportés par l'*Est Républicain*.

Sincèrement,

Pour Tjenbé Rèd  
(*Stop Murder Music France*)  
Le président, David Auerbach Chiffirin  
tjenbered@hotmail.fr  
06 10 55 63 60

[C/C] Monsieur Laurent Hénart, adjoint au maire de Nancy chargé de la culture  
[P/J] *OutRage! / Stop Murder Music / Dancehall Dossier* (2004, p. 5)  
<http://www.tjenbered.fr/2004/20041231-95.pdf>

---

© TJENBÉ RÈD ! Mouvement civique pour l'action & la réflexion  
sur les questions noires, métisses & LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans)  
en France ultramarine & hexagonale  
Association loi 1901 fondée le 1er mai 2007, déclarée le 24 mai 2007,  
Journal officiel du 16 juin 2007  
CCP Paris 5355746U | IBAN FR94 2004 1000 0153 5574 6U02 070 | BIC PSSTFRPPPAR |  
SIRET 500 965 678 00013 | NAF/APE 913E  
Membre de l'UNOM | Union nationale de l'outre-mer français  
Membre du RAAC-sida | Réseau des associations africaines et caribéennes  
agissant en France dans la lutte contre le sida  
Membre du CRAN | Conseil représentatif des associations noires en France  
Membre associé, Observateur de la Fédération française des Centres LGBT  
Stop Murder Music France, relais du réseau Stop Murder Music en France  
Signataire de la Charte francilienne des intervenants en éducation pour la santé  
et membre du Schéma régional d'éducation pour la santé en Île-de-France  
Signataire de la Charte de la Coordination française pour le droit d'asile  
Membre du collectif UCIJ | Uni(e)s contre l'immigration jetable  
Signataire de l'Appel pour un moratoire universel sur la peine de mort  
lancé le 6 août 2007 par la Coalition mondiale contre la peine de mort  
Signataire du pacte interassociatif Ni Pauvre, Ni Soumis du 4 février 2008  
Courriels : [contact@tjenbered.fr](mailto:contact@tjenbered.fr) | MSN : [tjenbered@hotmail.fr](mailto:tjenbered@hotmail.fr) |  
Myspace : <http://www.myspace.com/tjenbered> | Site Internet : <http://www.tjenbered.fr/>  
Ligne d'écoute et d'information : +33 (0)6 10 55 63 60 (24h/24, répondeur à certaines heures)  
113, bd Voltaire, 75011 Paris

---